



Une
Année
2016

*/ rapport d'activité
assemblée générale
27 juin 2017 /*

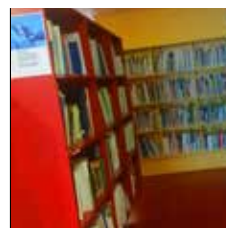
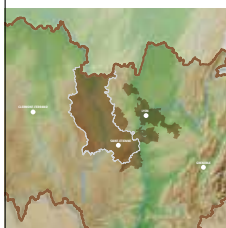
Edito
du Président
Jean-Pierre Berger

Le territoire
d'intervention
d'épures
en 2016

Fonctionnement
d'épures
en 2016

06

10



04

08

12

épures,
un outil commun
au service du territoire

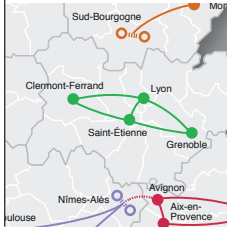
épures,
un centre de
ressources

16



Activités statutaires
d'épures
en 2016

epures
membre
de la FNAU



18

20



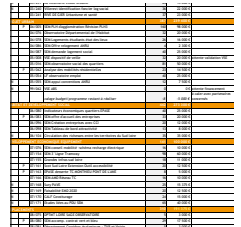
Moments importants
en 2016

Zooms
sur ...



24

32



Programme
partenarial
mutualisé 2017

EDITO DU PRÉSI- DENT

**"ELLE DOIT DEVENIR
POUR NOUS TOUS,
UNE LIGNE D'HORIZON."**

Le Conseil d'administration du 14 mars 2017 m'a confié la présidence de l'Agence d'urbanisme. J'avais eu jusqu'alors l'occasion de prendre connaissance de travaux réalisés par epures et de croiser certains de ses collaborateurs lors de réunions. J'ai depuis découvert de nombreuses facettes de l'important travail qu'elle réalise, dont une part est mesurable, à travers le rapport d'activité, mais dont une autre part n'est pas quantifiable car passant par le partage d'idées et de convictions sur les territoires, leurs évolutions et enjeux.

Je souhaite remercier Pascal Garrido, à qui je succède à la présidence d'epures pour son action et son investissement

sans faille depuis 2008. Epures est un outil qu'il apprécie et qu'il a constamment porté. Qu'il soit ici remercié pour son engagement.

UNE AGENCE, UN TRAIT D'UNION

Considérant que l'exigence de partenariat fait partie de son ADN, l'Agence d'urbanisme cherche à s'affirmer toujours davantage comme l'outil privilégié des relations entre acteurs publics. Sa fonction essentielle n'est-elle pas de fédérer l'ensemble des acteurs qui contribuent activement à la stratégie et à la mise en œuvre des

1. Photo : Jean-Pierre Berger, Président d'epures

projets qui permettent aux territoires ligériens de se développer, en valorisant leurs ressources singulières et leur cadre de vie ? Le passage en Communauté urbaine de Saint Etienne Métropole au 1er janvier 2016, la révision du schéma départemental de coopération intercommunal sont autant de signes du besoin d'ingénierie pour accompagner l'ensemble des élus, départementaux, communautaires comme communaux dans leurs projets et répondre à leurs besoins.

INNOVATION, ADAPTATION, CONTINUITÉ

Le rapport d'activité de l'Agence, et notamment sa revue de projet, rend compte de l'activité de l'Agence d'urbanisme, de ses travaux. Il souligne son positionnement résolument tourné vers l'innovation : nouvelles méthodologies pour accompagner les collectivités dans la préparation de leurs politiques publiques sectorielles, transformation digitale de l'activité d'epures, notamment à travers la création d'un outil de partage et d'échange de données, outils web-SIG collaboratifs, thématiques émergentes comme santé et urbanisme, précarités énergétiques, énergie et planification... autant de nouveaux défis que nos territoires vont devoir relever. Mais l'innovation, la réflexion sur les méthodes concernent aussi les disciplines plus classiques comme la planification. L'accompagnement des deux premiers PLUI du département représente bien plus qu'un changement d'échelle ; c'est une autre façon de construire le projet des territoires, induisant de nouveaux modes de faire. Dans ce cadre, l'Agence, déjà fortement présente auprès des communes dans l'élaboration de leur document d'urbanisme, est considérée par ses partenaires, comme un acteur

majeur de la planification locale. C'est l'outil historique de référence de l'aménagement de la région stéphanoise, à toutes les échelles. Disposant d'une quantité importante d'informations et d'une perception historique des évolutions des territoires, issues de ses différents travaux mutualisés au fil du temps, cette connaissance au plus près du terrain et l'expérience capitalisée sont immédiatement mobilisables dans l'élaboration d'un PLUI.

L'adaptation est évidemment un autre maître-mot d'epures. L'Agence doit sans cesse se renouveler, interroger ses méthodes de travail, adapter son savoir-faire aux nouveaux défis de ses métiers, s'inscrire dans des cadres légaux mouvants, renforcer ses actions en terme de pédagogie.

L'Agence d'urbanisme, chaque fois qu'elle a pu s'inscrire dans le débat, a toujours été un lieu de réflexion, de prospective et, autant que possible, d'inventivité au service des territoires.

A 50 ans, l'Agence partenariale est riche de son passé, de son expérience, de ses valeurs, que je souhaite ici réaffirmer : solidarité, coopération et intérêt général. J'ajouterais : lucidité et humilité. C'est le fil, constant, qui relie 1967 à 2017 : une ligne continue, une ligne de conduite qui n'a pas failli à travers le temps. Ce qui fait lien depuis l'origine, entre les territoires, entre les acteurs, entre les époques...

Je souhaite que cette ligne se poursuive. En 2017, elle doit devenir pour nous tous, une ligne d'horizon. C'est pourquoi j'ai proposé au Conseil d'administration d'engager un chantier sur le rôle et les missions de l'Agence d'urbanisme afin de préparer son avenir et affermir son positionnement sur ses fondamentaux, au service des collectivités du territoire.



Quelle Agence voulons-nous construire pour demain ? Notre organisme est en perpétuel questionnement : sur son positionnement dans la sphère de l'ingénierie publique, sur son utilité publique et son adéquation aux attentes politiques, sur la pertinence de ses méthodes et de ses réponses, sur sa plus-value et ses axes de progrès, dans ses collaborations en réseau avec les autres Agences d'Auvergne Rhône-Alpes. Mené sur 2017, et confié aux élus du Bureau, ce chantier doit permettre à epures d'envisager l'avenir avec sérénité, fort d'un modèle économique et d'une gouvernance consolidés, ouvert et au service de la future Métropole de Saint-Etienne, des nouveaux EPCI, des communes et de l'ensemble des structures partenaires.

Epures œuvre à la construction du bien commun territorial dans l'intérêt partagé de ses membres et partenaires, une exigence et un défi sans cesse renouvelés.

Jean-Pierre Berger, Président d'epures

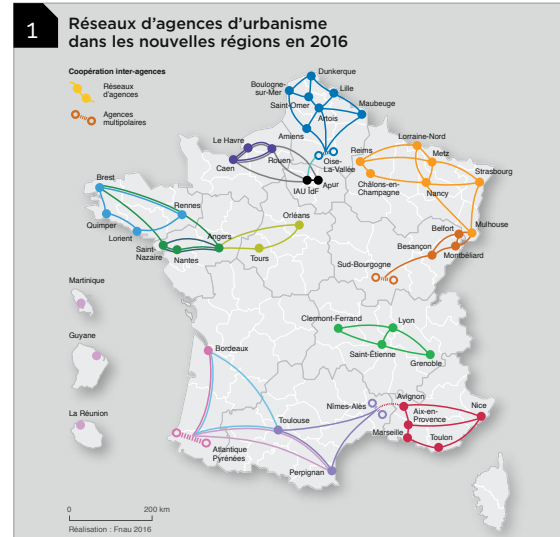
EPURES, UN OUTIL COMMUN AU SERVICE DU TERRITOIRE

50 ANS D'EXPERTISE AU SERVICE DU TERRITOIRE

L'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise, fondée en 1967, développe une expertise en aménagement, habitat, mobilité, économie, foncier, environnement et planification. Elle est un centre de ressources territoriales pour ses partenaires. Pour ce faire, elle tient des observatoires qui lui donnent une connaissance sur le temps long des acteurs et de l'évolution du territoire, et permettent à ses partenaires d'appréhender les changements en cours et l'évolution du territoire. Cette proximité lui permet un accompagnement de ses membres et des travaux en co-construction selon les besoins.

DES MISSIONS DONNÉES PAR LA LOI

L'Agence développe trois grandes missions, au service du développement durable, précisées dans la loi ALUR :



-Observation des dynamiques des territoires, analyses, éclairages et prospective

-Appui à l'élaboration des politiques publiques et des documents d'urbanisme

-Accompagnement à l'expérimentation, à l'émergence de projets, à l'innovation de méthodes.

UN MODÈLE ORIGINAL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

L'Agence est une association indépendante (loi 1901) de droit privé, outil collectif de ses membres, dont les travaux poursuivent l'intérêt général. Le Conseil d'Administration composé d'élus, vote un programme de travail partenarial, mutualisé, suivant les priorités de ses adhérents. Il est cofinancé et se situe hors champ de la commande publique et sans TVA : par son financement, chaque partenaire dispose de 100 % des travaux.



1. Illustration : Epures en réseau au sein de la FNAU / **2. Photo :** Jean-Pierre Berger, Président d'epures le 14 mars 2017 / **3. Photo :** Rose des vents, Novaciéries, Saint-Chamond

“L'AGENCE EST UNE ASSOCIATION INDÉPENDANTE (LOI 1901) DE DROIT PRIVÉ, OUTIL COLLECTIF DE SES MEMBRES, DONT LES TRAVAUX POURSUIVENT L'INTÉRÊT GÉNÉRAL.”

UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION

L'Agence vient en appui technique aux élus, en complémentarité des services des collectivités et des bureaux d'études. Elle met à disposition ses travaux. Elle propose des réflexions stratégiques et opérationnelles et apporte expertise et savoir-faire. Ces éléments servent de base aux décisions des élus.

UN RÉSEAU NATIONAL

Epures fait partie d'une fédération nationale, la FNAU, qui réunit

50 agences d'urbanisme. Ce réseau de près de 1 600 professionnels permet de capitaliser les pratiques et de mutualiser les savoir-faire.

L'Agence s'articule avec l'Agence de Lyon pour conduire des travaux et animer les scènes métropolitaines (Pôle métropolitain, inter-scot, syndicat métropolitain des transports), ainsi qu'avec les autres Agences de la région Auvergne Rhône-Alpes, Grenoble et Clermont-Ferrand pour offrir une ingénierie territoriale d'aménagement du territoire.

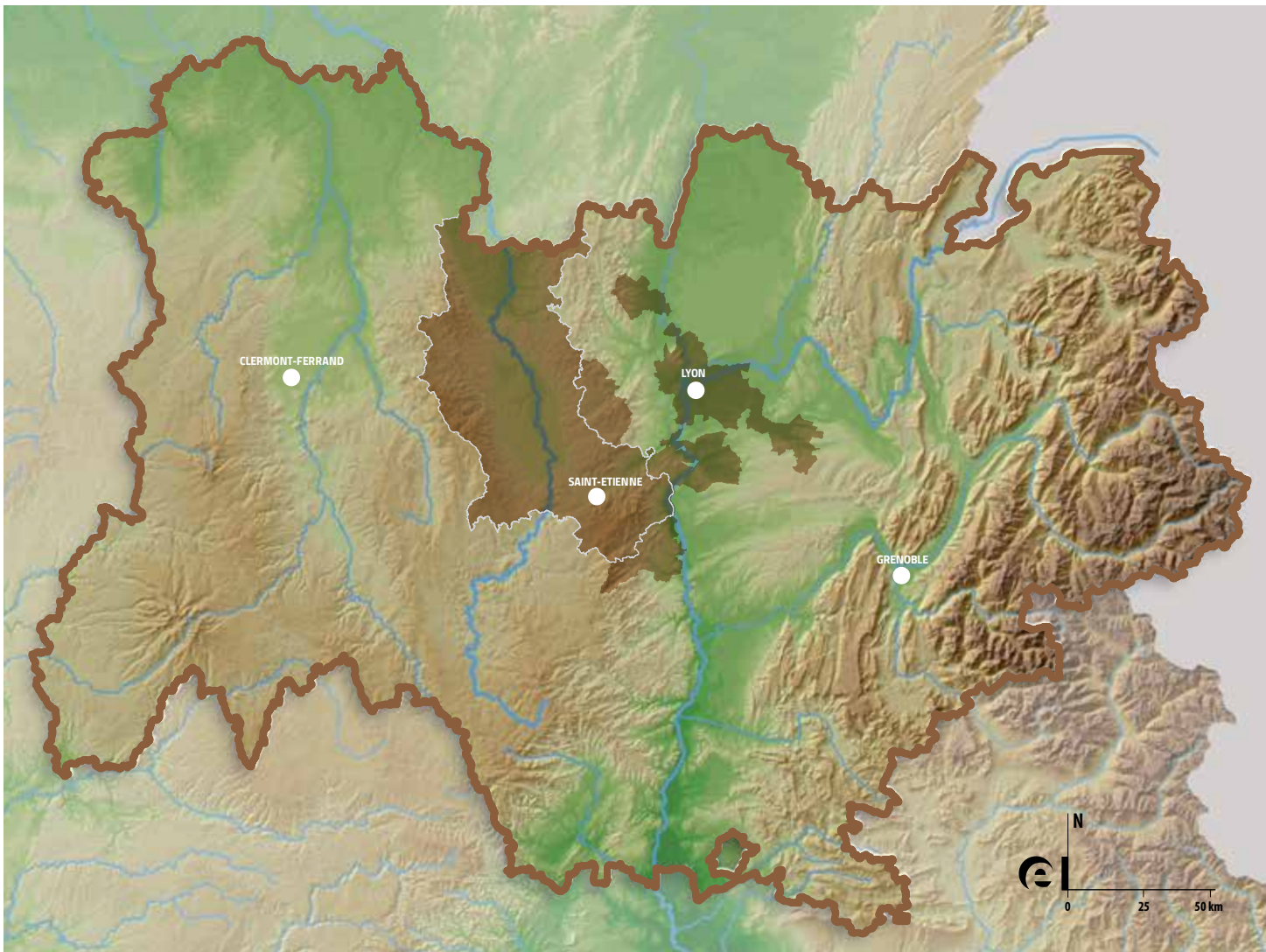
LE PILOTAGE DE L'AGENCE

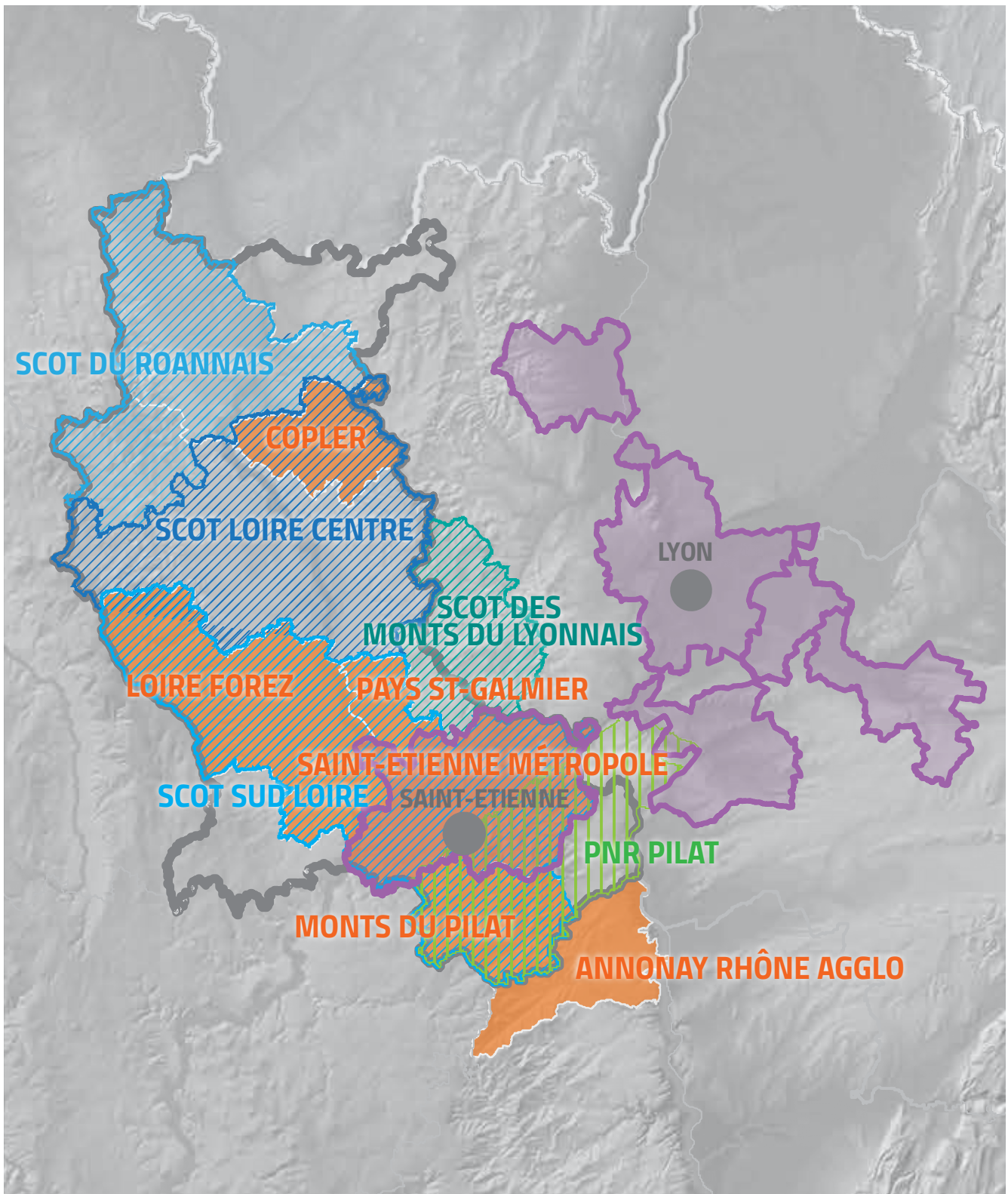
Jean-Pierre Berger, conseiller communautaire, adjoint au Maire de Saint-Etienne, est Président d'epures depuis le 14 mars 2017. Il succède à Pascal Garrido.

Il est assisté dans la gestion et le suivi des activités de l'association par le Bureau, composé de 10 membres.

Frédéric Bossard est Directeur général d'epures.

LE TERRITOIRE D'INTERVENTION EN 2016





EPURES, UN CENTRE DE RESSOURCES



1

© epures



2

Epures développe de nouveaux outils pour faciliter l'accès à l'information et aux productions de l'Agence à ses membres.

Le fonds physique que vous pouvez venir consulter sur rendez-vous :

- près de 8 000 références (livres, études, rapports...)
- plus de 2 500 études des années 60 à aujourd'hui
- plus de 9000 photographies du territoire
- 36 titres de périodiques
- réponse aux demandes d'informa-

tions, recherches documentaires et d'illustrations, bibliographies

- prêt de documents
- consultation sur place sur rendez-vous pour les adhérents, partenaires, étudiants, professionnels
- prêt inter-bibliothèque

Les veilles hebdomadaires et mensuelle accessibles sur le site internet dans des domaines variés :

e-actu' (515 abonnés) propose de retrouver en un coup d'œil l'essentiel de l'actualité locale et professionnelle de la semaine.

1. Photo : Fonds physique documentaire d'épures / 2. Illustration : e-actu' / 3. Illustration : e-them' / 4. Illustration : e-pub' / 5. Illustration : e-news' / 6. Illustration : page facebook d'épures



e-them' (87 abonnés) est une veille mensuelle spécialisée sur différents thèmes (Administration des territoires, Commerce, Déplacements – Mobilité, Economie – Développement territorial, Environnement, Innovation urbaine, Juridique, Habitat – Logement – Foncier, Politique de la ville – Rénovation urbaine, Santé – Social, Scot – PLUi, Urbanisme).

Les Agences d'urbanisme de Saint-

Etienne et de Lyon ont constitué en 2010 un réseau d'ingénierie au service des territoires. Cette veille d'actualités est issue de cette collaboration originale au service des acteurs de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Et un contact permanent avec ses adhérents et partenaires :

Avec **e-pub'** l'Agence partage avec ses adhérents et ses partenaires ses dernières publications

Avec **e-news'** (1879 abonnés) l'agence garde le contact avec ses partenaires et ses adhérents, communique sur ses activités et ses savoir-faire.

Et pour atteindre un plus large public et gagner en réactivité l'agence est présente sur les réseaux sociaux Facebook (146 abonnés) et Twitter (@epures42)



FONCTIONNEMENT D'EPURES EN 2016



1

© epures



2

© epures

EXÉCUTIF (DÉCEMBRE 2016)

Bureau

- **Président :** Pascal Garrido
Saint-Etienne Métropole
Représentant d'epures à la FNAU
- **Gaël Perdriau**
Saint-Etienne Métropole
1er Vice-président
Représentant d'epures à la FNAU
- **Alain Berthéas**
Loire Forez
Vice-président
- **Monique Girardon**
Pays de Saint-Galmier
Vice-présidente
- **Hervé Reynaud**
Saint-Etienne Métropole
Vice-président
- **Marie-Christine Thivant**
Représentante des communes
Trésorière
- **Christiane Jodar**
Ville de Saint-Etienne
Secrétaire
- **Eric Lardon**
Loire Forez
- **François-Xavier Cereza**
Directeur Départemental des Territoires
- **Sylvain Dardoullier**
Scot Sud Loire

- **Christophe Faverjon**
Représentant des communes

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Bureau plus :

- Evence Richard**
Préfet de la Loire
- Fabien Duprez**
Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement
- Sylvie Fayolle**
Saint-Etienne Métropole
- Luc François**
Saint-Etienne Métropole
- Gilles Thizy**
Saint-Etienne Métropole
- Laurence Bussièrre**
Saint-Etienne Métropole
- Claudine Court**
Loire Forez
- Béatrice Blanco**
Loire Forez
- Sylvain Dardoullier**
Pays de Saint Galmier
- Christian Sapy**
Pays de Saint Galmier
- Georges Ziegler**
Département de la Loire
Région Rhône-Alpes :
pas de désignation

1 et 2 Photos : Assemblée générale juin 2016 / **3. Photo :** Détail du garage à vélos rue Roger Salengro à Saint-Etienne / **4. Photo :** Résidence Lavoisier depuis la rue Francis de Pressensé / **5. Photo :** Cubes lumineux angle des rues bergson et Salvador Dali à Saint-Etienne



Denis Sauze
Annonay Agglomération

Gérard Manet
Représentant des communes

Claude Bertier
Chambre de commerce et d'industrie
de Saint-Etienne Montbrison

Jean Guillet
Directeur EPORA

Pascal Hornung
Directeur EPASE

Michèle Cottier
Président Université de Saint-Etienne

**LE NOUVEL EXÉCUTIF
DÉSIGNÉ LE 14 MARS 2017
EST COMPOSÉ DE :**

Bureau

■ **Président : Jean-Pierre Berger**
Saint-Etienne Métropole
Représentant d'epures à la FNAU

■ **Alain Berthéas**
Loire Forez
1er Vice-président
Représentant d'epures à la FNAU

■ **Gaël Perdriau**
Saint-Etienne Métropole
2e Vice-président

■ **Eric Lardon**
Loire Forez
Trésorier

■ **Christiane Jodar**
Ville de Saint-Etienne
Secrétaire

■ **Hervé Reynaud**
Saint-Etienne Métropole

■ **Laurence Bussière**
Représentante des communes

■ **François-Xavier Cereza**
Directeur Départemental des Territoires

■ **Sylvain Dardoullier**
Représentant des communes
Scot Sud Loire (par intérim)

**CONSEIL
D'ADMINISTRATION :**

Bureau plus :

Evence Richard
Préfet de la Loire

Fabrice Gravier
Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Jean-Yves Charbonnier
Saint-Etienne Métropole

Sylvie Fayolle
Saint-Etienne Métropole

Luc François
Saint-Etienne Métropole

Gilles Thizy
Saint-Etienne Métropole

Claudine Court
Loire Forez

Sylvie Robert
Loire Forez

Georges Ziegler
Département de la Loire

Denis Sauze
Annonay Agglomération

Marie-Christine Thivant
Représentant des communes

Jerôme Grenier
Chambre de commerce et d'industrie
de Saint-Etienne Montbrison

Jean Guillet
Directeur EPORA

Jack Arthaud
Directeur EPASE

Michèle Cottier
Président Université de Saint-Etienne

LE BUDGET

En 2016, epures a été cofinancée par :

L'ADEME

L'Agence régionale de la Santé (ARS)

La Chambre de Commerce et d'Industrie
Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne

Le Centre Hospitalier Universitaire de
Saint Etienne

La Communauté urbaine Saint-Etienne-
Métropole

La Communauté d'agglomération de
Loire Forez

La Communauté d'agglomération
Annonay Rhône Agglo

La Communauté de communes des
Monts du Pilat

La Communauté de communes du Pays
de Saint-Galmier

La Communauté de communes du Pays
entre Loire et Rhône (COPLER)

Le Conseil régional Auvergne-Rhône
Alpes

Le Département de la Loire

L'EPASE

EPORA

L'État

Le Parc Naturel Régional du Pilat

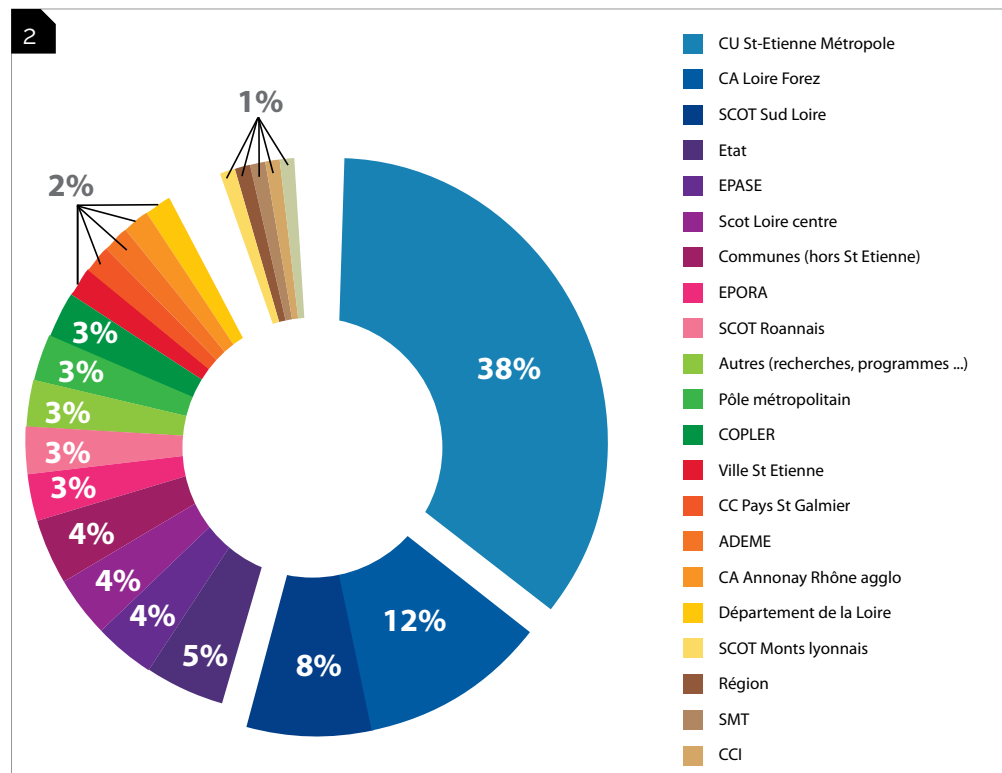
Le Pôle Métropolitain

Le Syndicat Intercommunal des Pays du
Gier

Le Syndicat Intercommunal des
d'énergies de la Loire (SIEL)



© i-photostock



Le Syndicat mixte des transports de l'aire métropolitaine lyonnaise (SMT)

Le Syndicat mixte des Pays du Forez

Le Syndicat mixte du Scot des Monts du Lyonnais

Le Syndicat mixte du Scot du roannais

Le Syndicat mixte du Scot Loire centre

Le Syndicat mixte du Scot Sud Loire

Université Jean-Monnet de Saint-Etienne

Ville de Saint -Etienne

70 communes

L'Agence régionale de santé (ARS) a subventionné l'Agence d'urbanisme pour expérimenter une démarche d'urbanisme favorable à la santé dans une des études urbaines menées dans le cadre du programme partenarial.

Le financement du programme partenarial 2016 s'est élevé à 2 980 403 €.

LES EFFECTIFS

La moyenne des effectifs équivalent temps plein 2016 est de 36 personnes (35 personnes en 2015 ; 40 personnes en 2014).

Le recours à des CDD en 2016 a atteint 74 mois soit 6 personnes en équivalent temps plein.

LES MOUVEMENTS

L'équipe du personnel permanent a connu 2 départs dont 1 à la retraite et une démission pour reconversion professionnelle.

Par ailleurs, les personnes suivantes ont travaillé à epures en 2016 en renfort ou en remplacement : Marjorie Amiel, Loïc Bejannin, Hugo Bolzon, Julien Bruyas, Manon Charvolin, Hugues Denihan, Mélissa Huguet, Guillaume Papet, Mihaela Pop, Amélie Sécher, Nicolas Thionois, Anaïs Tixier, Coralie Verdier.

LA FORMATION

Les collaborateurs d'epures ont bénéficié de 840 heures de formation. Epures a fait le choix de consacrer un budget important, soit 4% de la masse salariale (pour 1% légal).

"LE FINANCEMENT DU PROGRAMME PARTENARIAL 2016 S'EST ÉLEVÉ À 2 980 403 €."



ACTIVITÉS STATUTAIRES D'EPURES EN 2016



Le Conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises. Les ordres du jour ont été les suivants :

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 MARS 2016

- Présentation de l'étude « analyse des navettes domicile/travail »
- Présentation du travail de la maquette 3D et de la vidéo du tracé du tram
- Programme 2016 : modifications
- Budget 2016 : modifications
- Adhésions
- Ressources Humaines : recrutement CDI
- Informations sur partenariat : Région, Caisse des dépôts, CEREMA
- 2017 : 50 ans d'épures

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 MAI 2016

- Présentation de l'étude « système alimentaire Aire métropolitaine »
- Bilan 2015 (clôture des comptes)
- Coûts de revient de l'Agence
- Programme de travail 2016
- Mission de commissariat aux comptes
- Modifications des statuts

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 SEPTEMBRE 2016

- Présentation : suivi de l'emploi dans les quartiers epase
- Point sur le programme partenarial 2016
- Budget 2016
- Premières perspectives budget 2017
- Outil de consultation et de partage des données
- Ressources humaines : recrutement CDI (suite CA de mars)

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 DÉCEMBRE 2016

- Présentation d'une étude : Dynamiques éco métropolitaines
- Préfiguration année 2017
- Premières esquisses du programme partenarial
- Construction du budget prévisionnel
- Dotation du fonds propres de l'Agence
- Outils de développement de l'Agence
- Outils de consultation et d'échanges de données
- Acquisition partenariale ortho-photo
- Relance de la réflexion sur l'évolution du modèle économique de l'Agence et son financement

- Diffusion des productions de l'Agence
 - Les 50 ans d'épures en 2017
 - Accueil Bureau décentralisé de la FNAU
 - AG d'épures en juin 2017
 - Autres documents pour marquer les 50 ans
 - Ressources humaines et fonctionnement de l'Agence
 - Remplacement des personnels
- Ces Conseils d'administration ont été précédés de Bureaux.
- Ils se sont réunis les :
- 15 Mars 2016
 - 03 Mai 2016
 - 13 Septembre 2016
 - 29 Novembre 2016

LE COMITÉ TECHNIQUE PARTENARIAL

Le comité technique partenarial rassemble l'ensemble des partenaires d'épures. Il a pour objectif d'assurer des échanges techniques sur les projets et de permettre le suivi collectif du programme partenarial. Il se réunit plusieurs fois par an : à la fin du premier semestre pour une présentation de l'engagement du programme et envisager le travail du second semestre, à l'automne pour aborder le bilan et esquisser les perspectives de l'année suivante, et, enfin, en fin d'année, avant le Conseil d'administration pour présenter le futur programme. Le comité technique complète les dispositifs de suivi du programme mis en place avec les différents membres.

Pour la préparation et le suivi du programme partenarial 2016, le comité technique s'est réuni quatre fois :

COMITÉ TECHNIQUE PARTENARIAL 24 NOVEMBRE 2015

Ordre du Jour :

- Bilan (provisoire) de l'engagement du programme 2015

- Premières pistes pour le programme 2016
- Note technique ministérielle sur le fonctionnement et le financement des agences d'urbanisme
- Echange sur la diffusion des productions de l'agence

COMITÉ TECHNIQUE PARTENARIAL DU 7 AVRIL 2016

Ordre du Jour :

- Point sur le programme partenarial 2016
- Politique de diffusion des productions de l'agence
- Valorisation des Observatoires
- Point d'information sur Spot Thema

COMITÉ TECHNIQUE PARTENARIAL DU 8 SEPTEMBRE 2016

Ordre du jour :

- Point sur l'engagement du programme partenarial 2016

- Prolongement de l'échange sur la diffusion des productions de l'Agence

COMITÉ TECHNIQUE PARTENARIAL DU MARDI 22 NOVEMBRE 2016

Ordre du jour :

- Echanges sur la politique de diffusion des productions de l'Agence
- Bilan du programme 2016
- Présentation des grands axes du programme partenarial 2017
- Temps d'échanges

Enfin, pour compléter le dispositif et assurer un lien étroit avec les besoins des partenaires, des réunions par structure ont été tenues à l'automne, sous forme de réunions bilatérales :

ORGANISATION DE RÉUNIONS BILATÉRALES 2015/DÉBUT 2016

ADEME	19-nov
CC Monts du Pilat	28-nov
CC Pays de St-Galmier	12-nov
CCI Lyon Métropole Délégation St Etienne	04-nov
CHU	20-nov
Communauté d'agglo Annonay	9 décembre
Département de La Loire	16-nov
Epase	30-sept
EPORA	17-nov
Etat/ DDT	22 octobre et 6 novembre
Parc naturel régional du Pilat	06-nov
Scot Loire Centre	Point technique GC
Scot Monts du Lyonnais	07-oct
Scot Sud Loire	29-oct
St Etienne Métropole	16 novembre, 8 décembre, 29 mars 2016
SYEPAR	12 octobre, 9 novembre
Syndicat Mixte Pays du Forez	20-nov
Ville de St-Etienne	7 octobre, 9 novembre
Ville de Roanne	18-nov
DREAL	11-mai-16
Point agence lyon prog régional	25-janv-16
Point agence lyon pôle métropolitain	03-févr-16
INSEE	02-mars-16

EPURES MEMBRE DE LA **FNAU**

**“LA FNAU EST
À LA FOIS UN
RÉSEAU D'ÉLUS,
PRÉSIDENTS ET
ADMINISTRATEURS
DES AGENCES
D'URBANISME, ET
UN RÉSEAU DE
PROFESSIONNELS,
FÉDÉRANT LES 1 600
SALARIÉS.”**

LA FNAU RASSEMBLE 50 AGENCES.

La FNAU est à la fois un réseau d'élus, présidents et administrateurs des agences d'urbanisme, et un réseau de professionnels, fédérant les 1 600 salariés. Elle représente pour ses membres un lieu privilégié d'échanges. Le fonctionnement de la fédération repose sur la mobilisation des Agences et leur contribution aux travaux communs. Epures s'investit et y participe activement.

LE RÔLE NATIONAL DE LA FNAU

La FNAU représente les intérêts professionnels des agences d'urbanisme auprès des services centralisés de l'Etat et des grandes fédérations d'élus. Elle intervient en représentation des agences dans les débats nationaux.

La FNAU, également en lien avec les associations d'élus, notamment au sein du « GIE Joubert » (Paris, siège de nombreuses associations d'élus), lieu qui permet l'échange et le développement des travaux en commun.

LES INSTANCES DE LA FNAU

Le 4 septembre 2014, l'Assemblée générale a désigné le nouveau bureau : une équipe collégiale autour du président de la FNAU, Jean Rottner, maire de Mulhouse. La composition du bureau vise une représentation équilibrée des sensibilités

politiques, des origines géographiques, des tailles d'agences d'urbanisme, entre élus de l'ancienne équipe et nouveaux élus pour porter l'action de la FNAU pour les six ans à venir. Avec 40% de femmes, il s'approche de la parité souhaitée par Vincent Feltesse, président de la FNAU de 2010 à 2014.

Les deux représentants d'epures, désignés par le Conseil d'administration en 2014, sont Pascal Garrido et Gaël Perdriau.

A partir du 11 avril 2017, les représentants d'epures sont Jean-Pierre Berger et Alain Berthéas.

LES PUBLICATIONS 2016

La FNAU publie des notes, des contributions ou des rapports d'analyse, seule ou en partenariat.

Les publications FNAU sont téléchargeable sur www.fnau.org (rubrique "publications")

Point Fnau (Ed. Gallimard) Les territoires des nouvelles Régions

Observ'agglo (en collaboration avec l'AdCF)

Metroscope (en collaboration avec France urbaine, l'AdCF et le CGET)

Note FNAU-ADCF sur les enjeux du SRADDET pour les intercommunalités

Guide pour créer une agence d'urbanisme (en collaboration avec l'Agence Française de Développement)

Territoires et loyers : premières analyses thématiques (en collaboration avec l'ANIL)



DOSSIERS FNAU

- Les agences d'urbanisme en relais des politiques de l'Etat
- Le logement abordable, les enjeux du bail réel immobilier
- Enjeux économiques territoriaux
- Les bonnes questions pour une évaluation qualitative des SCoT

TRAITS D'AGENCES

- « Territoires No(s) Limit(s) »
- « Alimenter la Ville »
- « Nouvelles mobilités »

Parallèlement, la FNAU a :

- signé une convention de partenariat avec l'association Régions de France
- organisé un séminaire sur le patrimoine, un projet territorial
- participé au rendez-vous annuel Climate chance, organisé à Nantes
- tenu un bureau élargi décentralisé à Dunkerque et à Caen
- organisé un atelier projet urbain et paysage à Saint Pierre (Martinique)

HABITAT III

Lors de cet événement, qui s'est déroulé du 16 au 20 octobre 2016, à Quito (Equateur), la FNAU et plusieurs agences ont organisé et participé à plusieurs networking events sur la planification de demain notamment

autour des enjeux climatiques. Par ailleurs, la FNAU a pris l'initiative avec les réseaux des agences d'urbanisme du Maroc et du Mexique, de constituer un réseau mondial des agences d'urbanisme. L'année 2017 sera celle de la mise en œuvre de ce réseau, le MTPA (Metropolitan and Territorial Planning Agencies global network).

LA RENCONTRE NATIONALE ANNUELLE

La FNAU organise chaque année une "rencontre nationale" centrée sur un thème d'actualité et ouverte à tous les responsables politiques et professionnels compétents sur le sujet choisi.

En 2016, le sujet de la 37ème rencontre nationale était « TERRITOIRES NO(S) LIMIT(ES) ». Les 5, 6 et 7 octobre, l'Agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées (Audap), présidée par Jean-René Etchegaray, maire de Bayonne, a accueilli cette rencontre sur le thème de «Territoires No(s) Limit(es)».

Dans le contexte de reconfiguration territoriale et des nouvelles intercommunalités, le Pays Basque et le Béarn étaient particulièrement indiqués pour recevoir la Rencontre. En effet, le Pays Basque a opté pour une intercommunalité XXL qui rassemble 158 communes, tandis que le Béarn a choisi de structurer plusieurs intercommunalités en un futur pôle métropolitain.

Treize ateliers et autant de visites ont mis l'accent sur les différents sens de la limite : une frontière à prendre en compte, une interface et des liens à créer, en n'enjeu de diminution des ressources financières qui incite à agir autrement. Chacun a pu, à travers des thématiques diverses (les mobilités, le transfrontalier, l'ingénierie, les finances locales...) débattre des nouvelles approches à mettre en œuvre pour s'inscrire dans le contexte de mutation territoriale.



1. Illustration : illustration de la 37e rencontre nationale / 2. Illustration : Couverture de Traits d'agences - nouvelles mobilités

MOMENTS IMPORTANTES EN 2016



les données
du territoire

1

Relations domicile-travail : évolutions entre 2007 et 2012

Janv. 2016 | 40 | OBSERVATOIRE

Epures observe le territoire depuis sa création. Elle suit son évolution à travers des données, mises à disposition par les organismes partenaires dans différents domaines : démographie, habitat, économie, équipements urbains, déplacements, environnement, PLU, quartiers, foncier. Elle les intègre dans un système d'information géographique, les traite et les analyse. "Les données du territoire" ont pour vocation de diffuser de façon synthétique les résultats de cette observation pour partager la connaissance du territoire, anticiper les évolutions et éclairer les décisions publiques d'aujourd'hui.

Depuis 2004, l'INSEE a mis en place le recensement rénové de la population et publie ainsi chaque année une nouvelle série d'indicateurs démographiques valables pour l'année N-3 (publication au 1^{er} janvier 2015 des chiffres de population de l'année 2012). L'INSEE fournit ainsi pour l'année 2006 et les années suivantes jusqu'à 2012, une nouvelle version de la base de données domicile-travail qui met en relation lieu de résidence et lieu de travail des habitants des communes françaises. La fiabilité statistique et le mode de recueil par sondage font que ces données sont comparables sur une période de 5 ans, soit 2006 à 2011 ou 2007 à 2012.

Les grandes tendances nationales tendent à montrer que les gens habitent de plus en plus loin de leur lieu de travail et parcourent ainsi de plus en plus de kilomètres pour s'y rendre.

L'observatoire des déplacements s'est donc attaché dans cette note, à analyser d'une part, les évolutions récentes des relations domicile-travail au sein de l'aire d'étude, et à confirmer, infirmer et quantifier d'autre part, ces grandes tendances nationales au niveau local.



PREMIER SEMESTRE

-Assemblée générale du Conseil de développement de Saint-Etienne Métropole – Intervention Epures : Saint-Etienne Métropole en Auvergne Rhône-Alpes cadrage et chiffres clefs le 20 janvier 2016

-Les assises européennes de la transition énergétique organisée par l'ADEME : présentation par epures de la démarche e-mob, Janvier 2016

-Comité technique de l'observatoire des déplacements de la Région stéphanoise le 26 janvier 2016

-Publication des données du territoire n°40 : Relations domicile-travail : évolutions entre 2007 et 2012 (janvier 2016)

-Lancement de l'élaboration du PLUI de Loire Forez dès le mois de janvier 2016 avec une première séance dans les 8 secteurs de travail géographique, pour amorcer la prise de connaissance du territoire avec les élus communaux et les Vices Présidents à l'aménagement du territoire et à l'habitat.

-Le comité de pilotage de l'Observatoire Départemental de l'Habitat (ODH) s'est tenu le 13 janvier.

-Animation du 1er Club PLUI Régional avec le réseau des 4 agences d'urbanisme d'Auvergne Rhône-Alpes sur le thème de

la gouvernance, le 26 janvier 2016 à la DREAL.

-Animation de 3 ateliers participatifs dans les quartiers avec les habitants de Genilac pour une phase de concertation renforcée sur les grandes orientations du PADD : 14, 20 et 27 janvier 2016 (après deux réunions publiques en septembre 2015 « Qu'est qu'un PLU ? » et novembre 2015 « diagnostic de territoire »).

-Comité syndical du Scot sud Loire : intervention A2 Interscot – Harmonisation des Scot et dispositif de suivi du chapitre commun le 28 janvier 2016

-Rencontre CEREMA – Epures le 10 février 2016 : Echanges et perspectives de collaboration

-Comité syndical du Scot Roannais : présentation du diagnostic territorial le 03 février 2016

-Arrêt du projet du Scot Monts du Lyonnais le 23 février 2016

-Animation d'un séminaire de réflexion pour les du Scot Roannais le 07 mars 2016 : PADD - orientations positionnement du territoire et environnement

-Mars : Comité technique gestion partenariale du modèle des déplacements avec une présentation d'un nouvel outil de modélisation dynamique des flux routiers



-Mars : publication de la note : Le vieillissement de la population dans la Loire

-Co-présentation du projet urbain autour du prolongement du tramway T3 lors de « l'atelier des nouvelles mobilités », à l'Hôtel de ville de St-Etienne, devant G. Perdriau et R. Ries, le 30 mars

-Partage des résultats de la mission « Réflexion sur l'ingénierie en aménagement à l'échelle du Forez », au Conseil syndical des Pays du Forez, le 1er avril,

-Débat PADD du projet de Scot Roannais le 05 avril 2016

-Rencontre des Présidents de l'Interscot le 27 avril 2016 (définition du programme de travail 2016)

-Séminaire de convergence des dispositifs d'observation sur la thématique Habitat, animé par le Réseau A2 (agences de Lyon et Saint-Etienne), Vienne le 29 avril 2016

-Animation du groupe de travail politique PLUI de la Communauté de communes de Charlieu Belmont le 03 mai 2016 (PLUI modalités, cadre légal et Impacts prise de compétences)

-2e phase de concertation préalable sur le prolongement du tram T3 (avec des supports epures), fin avril et début mai

-Arrêt du projet du Scot Loire Centre le 10 mai 2016

-AG du Conseil de développement de SEM le 17 mai, notamment consacrée à l'avis sur le prolongement de tramway T3 (avec apports epures).

-Réunion du comité technique partenarial de l'observatoire de l'habitat le 25 mai.

-Réunion publique Scot Roannais (Diagnostic et PADD), Saint-Just en Chevalet le 25 mai 2016

-Animation d'un petit déjéco sur l'expérience de l'intercommunalité en France le 31 mai 2016 (intervention de Sonia Paty, Directrice du GATE Lyon Saint-Etienne et Professeur à l'université de Lyon 2)

-Temps d'échange et de travail sur la situation des territoires et de leurs marchés du logement locatif privé, les points d'actualité et perspectives sur les observatoires locaux des loyers avec Emmanuelle COSSE, Ministre du Logement et de l'Habitat durable.

-Réunion d'information auprès de la Communauté de communes des Monts du Pilat le 23 juin 2016 (PLUI modalités, cadre légal et Impacts prise de compétences)

-Livraison de la base de données d'occupation du sol Spot Théma aux partenaires signataires de la convention de financement le 23 juin 2016

1. Illustration : Relations domicile-travail : évolutions entre 2007 et 2012 / **2. Illustration :** Concertation préalable sur le prolongement du tramway



-Publication dans Les Dossiers FNAU n°38 Enjeux économiques territoriaux de deux articles : « Vers une géographie de l'innovation », « Améliorer le suivi de la création d'entreprise pour adapter les politiques d'accompagnement » (juin 2016)

-Assemblée générale de l'Agence : (28 juin 2016).

-Juin : Restitution aux partenaires (groupe technique) des résultats de l'étude concernant les pratiques de mobilité et les difficultés d'insertion professionnelle dans les quartiers prioritaires, en partenariat avec le master Alterville.

-Premier atelier ORHL sur la demande en logement social organisé le 8 juillet à la Dreal et animé par le Réseau des Agences d'urbanisme Auvergne-Rhône-Alpes

-PLUI de Loire Forez : restitution en bureau communautaire le 12 juillet 2016, de la première phase sur les principaux enjeux du territoire communautaire.

-Réunion du comité technique partenarial de l'observatoire de l'habitat le 12 juillet.

-Présentation en groupe technique Aménagement et Economie du Pôle Métropolitain de l'étude relative à

l'urbanisme commercial sur le territoire du Pôle (juillet 2016)

-Sortie du tome 2 de l'atlas régional Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat avec l'INSEE et le SGAR.

DEUXIÈME SEMESTRE

-Publication des données du territoire n°41 à 50 : suivi économique des quartiers de Centre 2, Châteaureux, Manufacture Plaine Achille : cœur de ZAC, Manufacture Plaine Achille : Nord de ZAC, Crêt de Roc, Fauriel, Hypercentre, Pont de l'âne Monthieu, soleil, Technopôle (septembre 2016)



© epures

-Présentation en groupe technique Economie du Pôle Métropolitain du Portrait économique de Pôle (08 septembre 2016)

-Approbation Scot Monts du Lyonnais, le 11 octobre 2016

-Présentation du dispositif de veille des quartiers stéphanois au séminaire managérial de la ville de Saint-Etienne (en octobre)

-Présentation en groupe technique Economie du Pôle Métropolitain de l'étude relative à l'innovation constructive au sein du Pôle (novembre 2016)

-Deuxième atelier ORHL sur la demande en logement social organisé à la Dreal et animé par le Réseau des Agences d'urbanisme Auvergne-Rhône-Alpes (novembre 2016)

-Débat sur orientations du PADD du PLUI Copler (décembre 2016)

-Organisation de la conférence partenariale Les évolutions économiques de la Loire (décembre 2016)

-Les Rencontres de l'Observatoire habitat, le 7 décembre 2016

-Approbation Scot Loire Centre par le Sm Scot Loire Centre le jeudi 22 décembre 2016.

1. Illustration : Tome 2 de l'atlas régional Auvergne-Rhône-Alpes / **2. Illustration :** Publications des données du territoire n°41 à 50 / **3. Illustration :** Dispositif de veille des quartiers stéphanois / **4. photo :** Conférence partenariale Les évolutions économiques de la Loire / **5. photo :** Rencontres de l'Observatoire habitat



© epures

/ Zoom Outil de **consultation** et d'échanges **de données**

pour accélérer la transformation
digitale de l'Agence d'urbanisme /

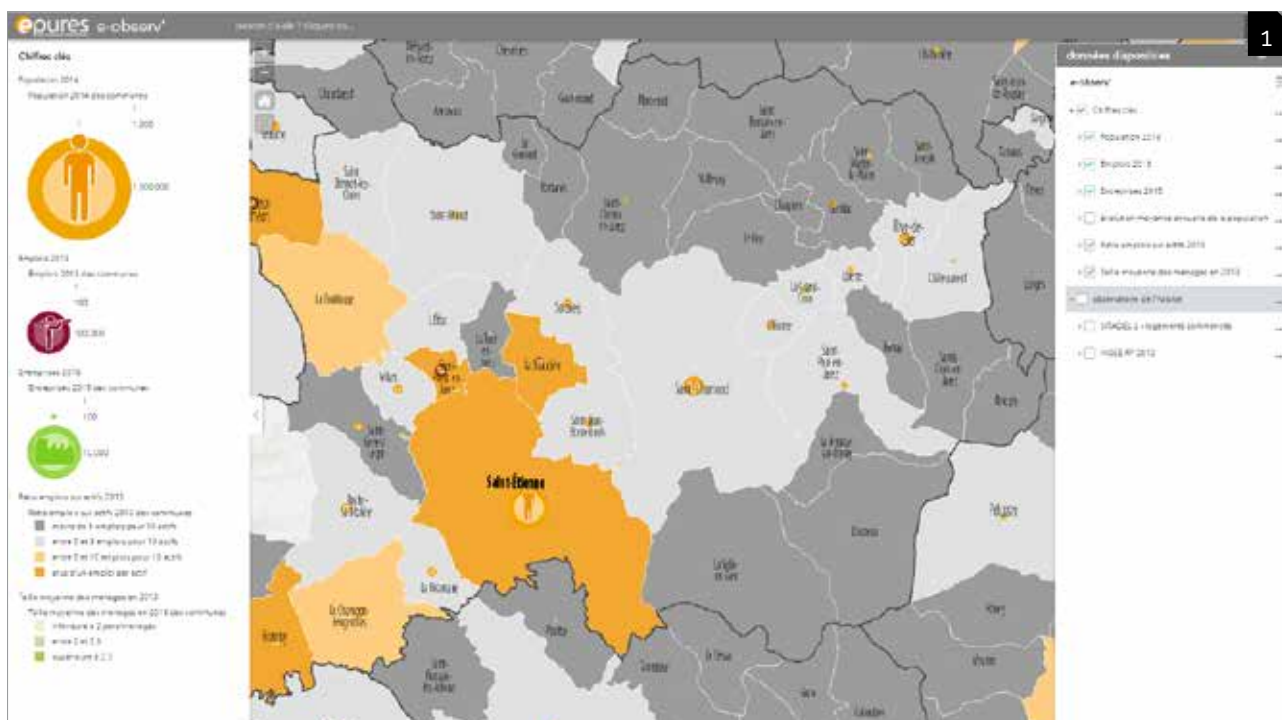


Une des missions de l'Agence d'urbanisme, comme centre de ressources territorial, est de capitaliser et mettre à disposition pour ses membres les données qu'elle détient. Au quotidien, epures diffuse ou transmet des données de façon quasi continue : que ce soit suite à des demandes ponctuelles des techniciens des collectivités membres, que ce soit via les observatoires ou à la demande d'élus, ou de techniciens, ou encore à des bureaux d'études, lorsqu'ils sont mandatés par les collectivités membres. Enfin, annuellement, certains services sollicitent l'Agence pour alimenter leur propre SIG.

A la suite de la directive INSPIRE, de nombreuses structures et collectivités locales ont mis en place des outils pour diffuser à leur tour, leurs données. Au niveau local, le SIEL a lancé un SIG départemental (geoloire42),

permettant à toutes les structures adhérentes d'accéder à un outil de cartographie comme à la donnée source. Dans ce contexte, l'Agence d'urbanisme, centre de ressources du territoire, souhaite accélérer la transformation digitale de son activité, au bénéfice de ses membres. Elle a ainsi développé une solution leur permettant d'accéder à ses données. Le Conseil d'administration de décembre 2016 a validé le principe d'ouverture de son centre de ressource via la mise en place d'un système interfacé avec les systèmes en place ou en développement chez les partenaires et qui facilite la mise à disposition et les échanges de données, en mettant en valeur les observatoires portés par l'Agence.

Mais la mise en place d'un tel système suppose une refonte totale du Système d'Information Géographique



de l'Agence et l'organisation de l'architecture de ce nouvel outil. Il a donc été nécessaire de tester les différents systèmes fonctionnels et de mener des travaux techniques, afin de s'assurer que le système porté par l'Agence puisse communiquer au mieux avec les systèmes des partenaires, et ce, en toute transparence pour l'utilisateur final.

Cet outil, ou plutôt ce portail d'informations permettra, à terme, lorsque l'ensemble des données et des fonctions (développement sur les années 2017 et 2018) seront installées, d'avoir accès, de façon dynamique et interactive, à différents produits, complémentaires, pour faciliter l'accès à la connaissance du territoire et développer, à notre échelle, l'intelligence collective.

Il constitue la partie visible d'une profonde refonte des modes de gestion de la donnée au sein de l'Agence basée sur des outils, nouvellement acquis, plus performants en terme de rapidité comme de sécurité. Ce projet concerne l'ensemble de la capacité d'observation de l'Agence et reconfigure également les conditions de gestion, de partage et d'accès aux données dans l'exécution des études du programme partenarial.

-OUTIL CARTOGRAPHIQUE

L'application cartographique permet d'illustrer, au travers de quelques indicateurs, les grandes problématiques territoriales.

La dimension interactive des cartes permet également d'accéder à des tableaux de bord dynamiques intégrant un plus grand nombre d'indicateurs,

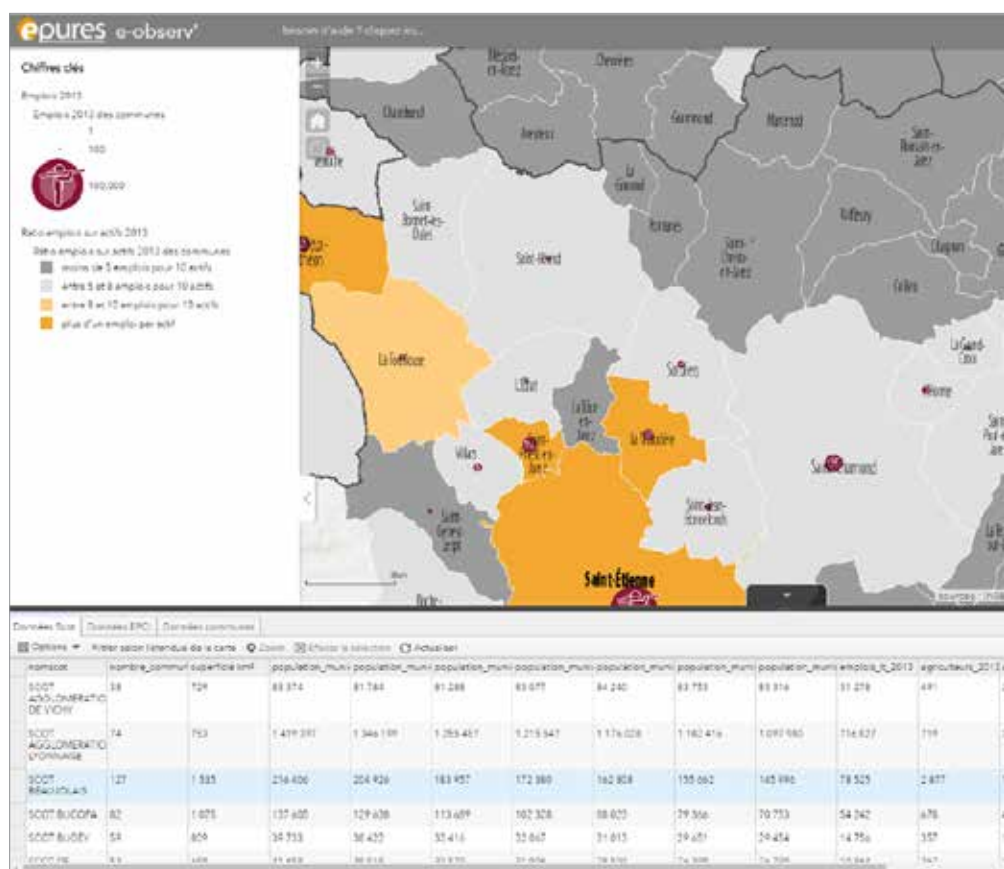
toujours structurés par grands thèmes et disponibles, en un clic, de la région à l'intercommunalité et la commune.

-RAPPORTS

ils permettent d'accéder aux rapports thématiques ou multithématiques : une immersion dans des données plus fines et croisées, l'accès à des indicateurs détaillés.

-BASES DE DONNÉES

Elles ouvrent à un socle de données, manipulable à façon, dans le propre SIG de chaque collectivité, pour que chacun constitue ses propres comparaisons et analyses. Il sera possible également de télécharger les bases brutes.



POURQUOI CRÉER UN TEL OUTIL DE CONSULTATION ET D'ÉCHANGES DE DONNÉES ?

C'est vrai, des données, il en existe partout, très souvent gratuites et librement accessibles comme le sont les données Open Data. Néanmoins, cet accès à la donnée nécessite de mener une veille active sur de nombreux sites de producteurs de données, sur le portail data.gouv.fr et d'effectuer de très nombreux traitements. Car cette donnée Open Data est livrée "brute" et souvent non structurée, ou pas structurée selon les besoins des utilisateurs finaux.

Si on considère, par exemple, le site de l'INSEE : c'est véritablement une "mine de données" librement téléchargeables.

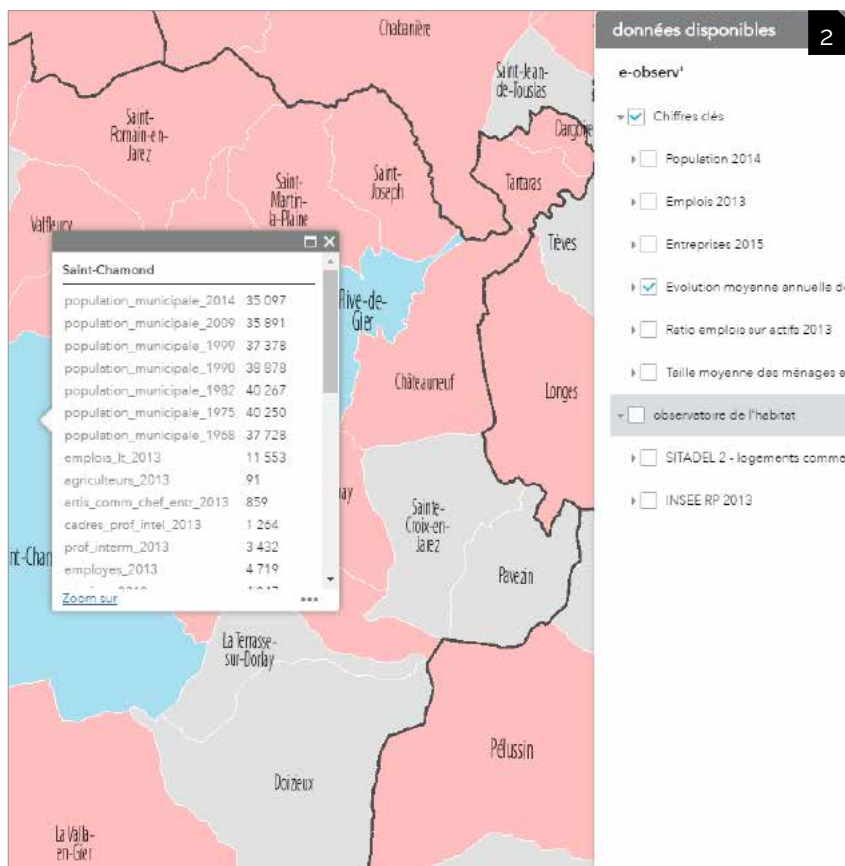
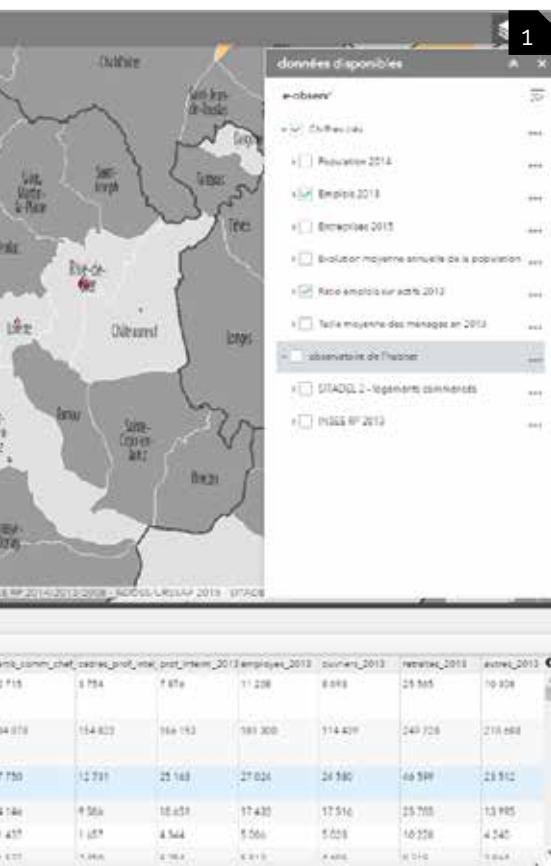
Mais si on souhaite effectuer rapidement des comparaisons sur des types de territoires différents, accéder à des indicateurs plus élaborés, observer des évolutions pour comprendre les trajectoires des territoires en regard de territoires voisins ou comparables, on s'aperçoit qu'il va falloir effectuer de multiples manipulations, souvent assez techniques et parfois longues.

L'outil développé par epures, e-observ', propose donc l'accès à de multiples sources de données désormais structurées pour permettre ces comparaisons à différentes échelles, pour pouvoir observer les évolutions, et au final, pour permettre d'être outil d'éclairage et d'aide à la décision.

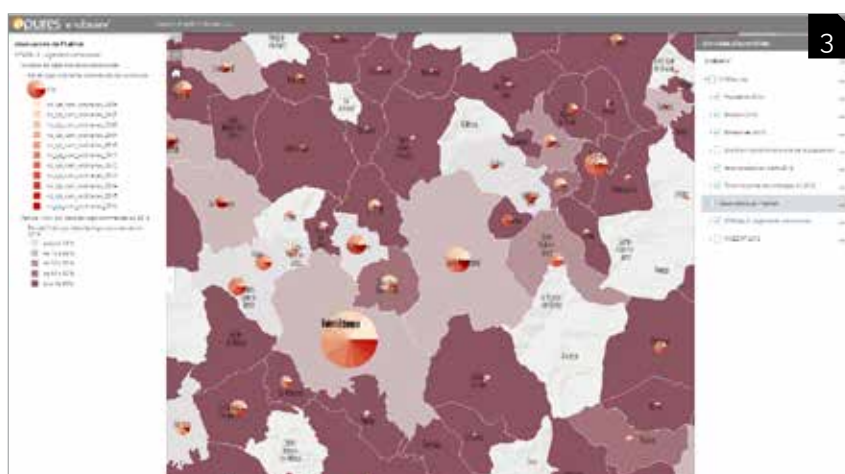
SON FONCTIONNEMENT

Le déploiement de cet outil s'effectue sur les années 2017 et 2018, par migrations successives, thème par thème, des données. Les outils de rapport et de téléchargement seront ouverts, pour des raisons techniques, à la fin de la migration des données.

Parallèlement, des conventions d'échanges de données sont mises en place pour fixer le cadre des relations entre l'Agence et ses partenaires. Un club des utilisateurs réunissant les chefs de projets SIG des collectivités membres va être initié. Il servira en outre, de lieu d'information et d'échange, ainsi que de comité technique de mise en place de l'outil.



“FACILITER L'ACCÈS
À LA CONNAISSANCE
DU TERRITOIRE
ET DÉVELOPPER,
À NOTRE ÉCHELLE,
L'INTELLIGENCE
COLLECTIVE”



1, 2 et 3. Illustrations : Copies d'écran de l'outil cartographique e-observ'

/ Zoom

Epures, **un outil**
d'ingénierie privilégié
pour l'élaboration des

PLUi /



© epures

Les récentes évolutions législatives ont profondément bouleversé les frontières de la planification territoriale. Dorénavant, le PLUI est devenu la règle et le PLU l'exception. Même si l'échelle intercommunale n'est pas encore obligatoire, le PLUI va devenir dans les années qui viennent le document réglementaire incontournable des intercommunalités.

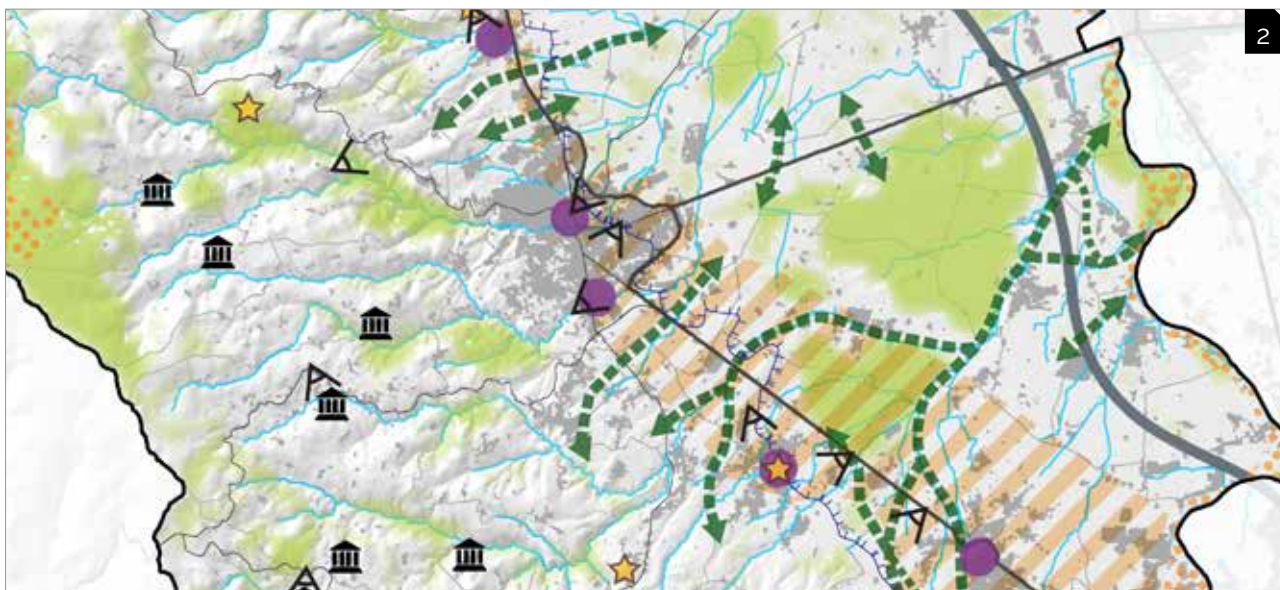
Sujet sensible pour les élus locaux, ce transfert de compétence qui s'annonce offre un sens nouveau à la planification urbaine, au regard des évolutions profondes que les territoires connaissent. L'élaboration d'un PLUI nécessite la construction d'un projet de territoire pour la communauté. Celui-ci s'exprime à travers le projet d'aménagement et de développement durable du PLUI ; véritable clé de voute du document. Il génère un dialogue entre les communes et la communauté d'une intensité qu'aucune politique communautaire n'a atteint jusqu'alors. De plus, il offre un cadre d'intégration de différentes politiques sectorielles qui n'était pas possible

auparavant, renforçant ainsi l'efficacité des politiques intercommunales.

L'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise, déjà très impliquée dans le dialogue territorial multi-partenarial, a été sollicitée pour accompagner les deux intercommunalités qui ont fait le choix de se lancer dans un PLUI ; des démarches qui s'appuient sur l'expérience de l'Agence en planification réglementaire, en conduite de projet complexe, à une échelle large, et sur son savoir-faire méthodologique.

Cet accompagnement des deux premiers PLUI de la Loire permet à l'Agence d'urbanisme d'exprimer pleinement ses compétences et son positionnement original, à la fois accompagnant et conseil de la maîtrise d'ouvrage, mais également cheville ouvrière de la production concrète du document, à travers notamment son expertise interdisciplinaire.

1. Photo : Plaine et Monts du Forez depuis le Prieuré de St-Romain le Puy / 2. cartographie : extrait des qualités paysagères et environnementales du territoire de Loire Forez



LE PLU DE LOIRE FOREZ, L'INTENSIFICATION VOLONTAIRE DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Un contexte législatif porteur :

La loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014, relative à la simplification de la vie des entreprises, prévoit que l'engagement d'une procédure d'élaboration d'un PLU, avant le 31 décembre 2015, suspend les dates et délais prévus en matière de « grenellisation », de mise en compatibilité avec le Scot et de transformation des POS en PLU. Une double condition doit toutefois être respectée : le débat sur le PADD devra avoir lieu au sein de l'organe délibérant de l'EPCI avant le 27 mars 2017 ; et le PLU devra être approuvé avant le 31 décembre 2019.

C'est dans ce cadre juridique que la Communauté d'agglomération Loire Forez a souhaité s'inscrire pour répondre au mieux aux enjeux de planification sur son territoire.

Une mobilisation politique locale pour prendre l'initiative et fédérer le territoire

A cette fin, les élus se sont engagés dans une réflexion courant 2015, accompagnés par l'Agence d'urbanisme, pour définir les conditions du lancement du PLU et les modalités de collaboration dans l'élaboration du projet. Un important travail a été mené, d'une part pour préparer techniquement la future délibération et, d'autre part, pour construire une méthodologie de travail, d'animation des élus et de pilotage de la procédure qui respecte l'ambitieux calendrier fixé.

La prescription du PLU de Loire Forez a été prise en Conseil communautaire du 15 décembre 2015. L'Agence accompagne dès janvier 2016 Loire Forez sur l'ensemble du dossier ; l'évaluation environnementale et le diagnostic agricole ont été confiés à des bureaux d'études.

Compte tenu de l'ampleur du projet à conduire, de l'ambition de contenu et l'exigence des délais à respecter, de la volonté d'implication des services

de l'Etat, Loire Forez a déterminé des modalités d'organisation très spécifiques. Avec la mise en place de deux types de groupe de travail techniques, dépassant largement la simple association des personnes publiques associées, et s'articulant tous deux étroitement avec l'Agence d'urbanisme ainsi qu'un organe de pilotage communautaire très mobilisé.

Le lancement de l'élaboration du PLU s'est fait dès le mois de janvier 2016 avec une première séance dans les 8 secteurs géographiques de travail, ceci pour amorcer la prise de connaissance du territoire avec les élus communaux et les vice-présidents à l'aménagement du territoire et à l'habitat.

Après une première séance de restitution en organe de synthèse intercommunal (OSI) dès le mois de février 2016, le travail de diagnostic du territoire communautaire a été réalisé de façon très rapide, au premier semestre 2016 ; travail de diagnostic alliant la définition des premiers enjeux.

Un point méthodologique a également eu lieu au mois de juin avec les services de l'Agglomération pour affiner le calendrier de la rentrée sur la phase PADD.

Un document de travail préparatoire aux orientations générales du PADD a été transmis en juillet à Loire Forez et aux prestataires contributeurs à cette fin. Ce document complété par les destinataires a été la base du travail technique de l'automne. Une première rédaction des orientations du PADD a été livrée à Loire Forez début octobre.

Sur cette base ont été organisés un échange avec le Président, le Vice-président à l'aménagement et la Vice-présidente habitat, ainsi qu'un Bureau communautaire. Dans la continuité, les huit secteurs de travail ont été rencontrés en présence des élus communaux. Ces séances et celles programmées au 1er trimestre 2017 ont pour but de préparer la mise au débat communautaire des

orientations générales du PADD (prévu en mars 2017). Comme au premier semestre, dix réunions et rendez-vous ont permis une coordination avec les prestataires de la mission (Bureaux d'étude diagnostic agricole, évaluation environnementale, volet Habitat, concertation...), ainsi qu'avec les Personnes Publiques Associées (DDT, ABF et autorité environnementale). Le Syndicat mixte du Scot Sud Loire a été associé dans le cadre d'une mission dédiée à la coordination Syndicat mixte-Communauté d'agglomération Loire Forez pour ce premier exercice de PLUI.

Enfin, la méthodologie pour aborder la phase réglementaire (zonage, règlement) a été adaptée par rapport à la proposition initiale, dans le souci d'être au plus près des besoins des élus et du territoire.

C'est véritablement la mise en œuvre d'une démarche « sur mesure » que l'Agence d'urbanisme propose à la Communauté d'agglomération.

LE PLUI DE LA COPLER, UN PROJET DE TERRITOIRE POUR PRÉPARER L'AVENIR

En 2015, la COPLER a pris la compétence planification urbaine et a décidé d'engager l'élaboration d'un PLUI sur son territoire, par délibération du 3 décembre 2015. La COPLER a sollicité epures pour l'accompagner techniquement dans cette élaboration, prévue en trois grandes étapes, avec un premier grand rendez-vous avant la fin 2016 et le débat sur les orientations du PADD.

L'établissement d'un diagnostic territorial a permis de définir avec les services de la COPLER, les élus communautaires, les élus communaux et les Personnes Publiques Associées, une vision partagée des enjeux, potentialités et dysfonctionnements du territoire communautaire.



© Loire tourisme

“L'ORIGINALITÉ DE L'INTERVENTION DE L'AGENCE D'URBANISME SE SITUE ÉGALEMENT DANS LE DOUBLE ACCOMPAGNEMENT DE L'EPCI”

Certaines parties du diagnostic sont réalisées par d'autres partenaires choisis par la COPLER (étude agricole, évaluation environnementale).

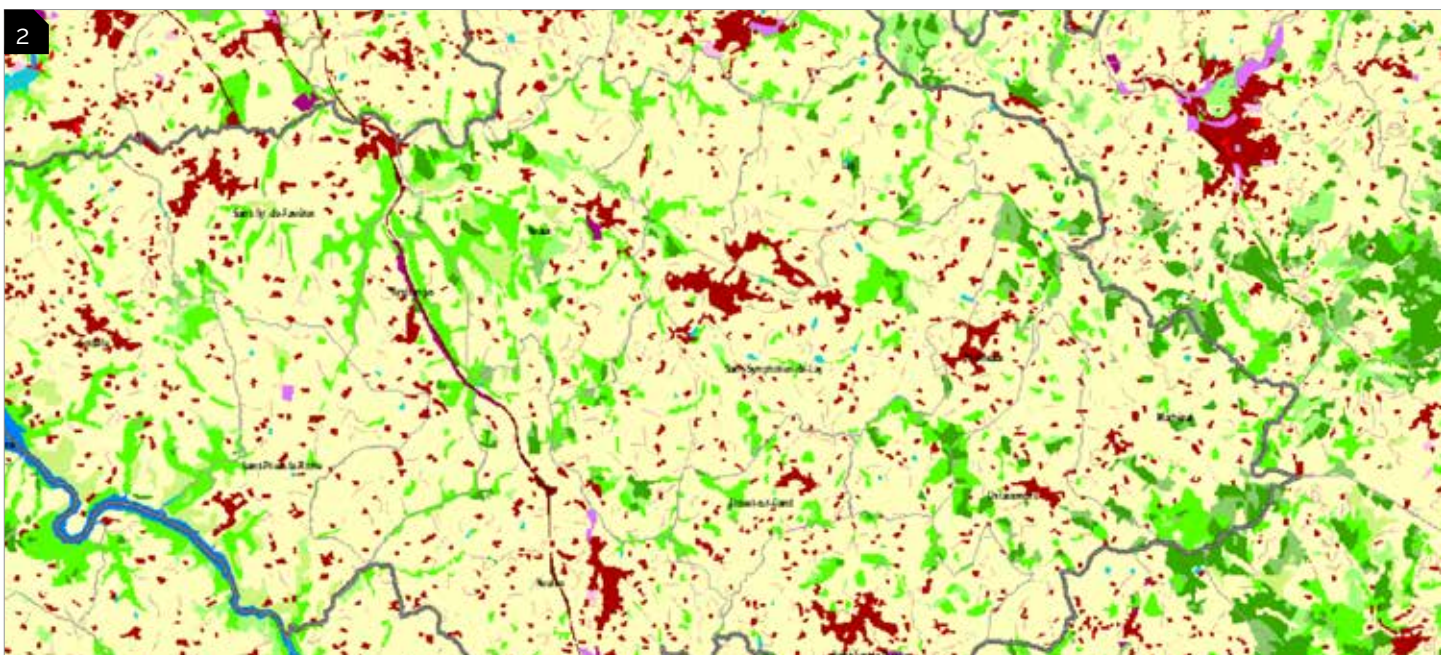
Ce diagnostic est réalisé en deux temps : un premier temps à l'échelle du territoire de l'EPCI qui permet de prendre en compte les analyses socio-économiques, le fonctionnement spatial à cette échelle et d'alimenter la définition des grandes orientations du projet de territoire qui va sous-tendre le PLUI. Une seconde phase d'analyse plus fine (à échelle cadastrale) permet d'alimenter l'élaboration réglementaire.

Dans la suite logique, epures a proposé une première rédaction des orientations du PADD ; orientations qui ont été amendées par les instances de l'EPCI, dans un processus itératif original. Ces orientations ont également fait l'objet d'échanges avec les Personnes

Publiques Associées. La COPLER a débattu en Comité syndical de ces orientations en décembre 2016.

Pour cette mission, l'originalité de l'intervention de l'Agence d'urbanisme se situe également dans le double accompagnement de l'EPCI : comme maître d'œuvre principal de la procédure mais également comme assistant de la collectivité sur le contenu, les méthodes, la gouvernance de la procédure, avec une forte réactivité et souplesse face aux aléas du projet.

1. Photo : Viaduc de la Roche à Saint-Symphorien de Lay / **2. Cartographie :** extrait de l'occupation du sol en 2015 sur le territoire



PROGRAMME PARTENARIAL MUTUALISE 2017

adopté au Conseil d'administration du 11 avril 2017

Pole	Nouv. étude	Projet	n°	étude	jours activité prévu	Etude Budget 2017	Observations
THEM		P	00/140	A2 déploiement métropolitain des observatoires	15	9 225 €	
THEM			01/006	SIG et Observation	33	20 000 €	
TERR		P	01/053	Observatoire PLU	34	21 000 €	
THEM			01/106	Observatoire des dynamiques socio démographiques	40	25 000 €	
THEM	N	P	01/158	Outil de consultation des données -réalisation	105	65 000 €	
THEM			01/163	Spot Thema amortissement	0	27 000 €	convention
THEM	N		01/180	Orthophoto	0	2 850 €	convention
TERR				ATG	16	11 150 €	
THEM			04/003	Observatoire habitat	66	41 000 €	
THEM			04/071	Convention promotion immobilière	0	25 000 €	convention
THEM			04/075	Expérimentation nationale des loyers	97	85 000 €	
THEM			06/004	Observatoire Commerce	20	12 500 €	
THEM			06/011	Observ. Économie	66	41 000 €	
THEM			07/006	Observatoire Déplacements Sud loire	60	37 000 €	
THEM			07/007	Modèle déplacements	100	61 000 €	
THEM			08/025	Observatoire environnement	59	36 800 €	
THEM			09/022	Observatoire foncier	49	30 000 €	
THEM			10/008	Mise a jour Données équipements	8	5 000 €	
DIR			11/001	Coordination partenaires et collectivités	48	30 000 €	
DIR			11/005	Communication Publications Diffusions	77	47 125 €	
RESS			11/006	Fonctionnement centre de documentation	47	29 000 €	
RESS			11/009	Animation du site web	29	18 000 €	
DIR			11/010	Gestion du programme parten d'activités	78	48 000 €	
DIR		P	11/077	Ateliers du territoire	47	29 000 €	
TOTAL OBSERVATION ET ANIMATION PARTENARIAT					1094	756 650 €	
TERR		P	00/032	A2 Inter-Scot aire métrop lyonnaise	12	7 380 €	
DIR			00/072	URBA4 Coordination réseau	6	3 700 €	
TERR			00/096	URBA4 SRCE	11	8 000 €	
DIR		P	00/120	A2 PM Appui GT, commissions ...	5	3 075 €	
THEM			00/121	A2 PM Covoiturage	3	1 845 €	
THEM			00/125	A2 PM Offre d'accueil	15	9 225 €	
TERR			00/129	A2 PM Agriculture périurbaine - systeme alimentaire	10	6 150 €	
THEM			00/130	A2 PM IS Urbanisme commercial	20	12 350 €	
THEM			00/141	URBA4 Ademe Vulnérabilité énergétique	6	3 750 €	
THEM			00/149	A2 Séminaire croisé Habitat /mobilité	0	0 €	séminaire à assurer (Lyon)
THEM			00/151	A2 PM Observation routes	2	1 230 €	
THEM			00/152	URBA4 Région Atlas Aura	16	10 000 €	
TERR			00/153	URBA4 Région Club PLUI	6	3 750 €	
THEM			00/155	URBA4 DREAL ORHL Dde logement social	18	11 000 €	
DIR		P	00/156	A2 PM IS Vallée du Gier	15	9 225 €	
THEM			00/159	A2 PM SMT Préfiguration emob AML	63	39 000 €	
THEM			00/160	A2 PM IS ENERGIE	8	5 000 €	

Pole	Nouv. étude	Projet	n°	étude	jours activité prévu	Etude Budget 2017	Observations
THEM			00/162	A2 Inter-Scot paysage	4	2 460 €	
TERR			00/163	A2 DREAL Modèle multipolaire et interdépendance	8	5 128 €	
TERR	N		00/164	A2 SRADET contribution Interscot	20	12 300 €	
TERR	N		00/165	URBA3 Etude Epora	12	7 500 €	
THEM	N		00/166	A2 SMT Ingénierie d'appui	18	11 000 €	
THEM			00/167	URBA4 Renov thermique et habitat	10	7 500 €	
TERR			00/168	A2 PM SRADET	15	9 225 €	
TERR			00/169	A2 PM Groupe Projet Logistique veille et AMO	5	3 075 €	
TERR			00/170	A2 PM Elargissement etude télémédecine et e-santé	5	3 075 €	
TERR			00/171	A2 PM Cartos grandes infras	15	9 225 €	
TERR			00/172	A2 IS PM transfert établissements AML	30	18 450 €	
				<i>calage budget / programme restant à réaliser</i>	-8	-5 000 €	<i>a caler avec partenaires concernés</i>
TOTAL DEVELOPPEMENT REGIONAL ET METROPOLITAIN					350	218 618 €	
TERR		P	01/030	SCOT Sud-Loire Suivi et coordination	15	9 300 €	
THEM		P	01/115	Scot Sud Loire Indicateurs de suivi	15	9 200 €	
TERR		P	01/117	Scot Sm monts lyonnais	23	14 300 €	
TERR			01/125	Scot Loire Centre	8	5 000 €	
TERR		P	01/145	Syepar Révision Scot AMO	43	26 500 €	
THEM			01/151	SCOT SUD LOIRE Charte Paysagère	5	3 000 €	
TERR		P	01/154	LOIRE FOREZ PLUI	507	337 000 €	
TERR			01/162	SCOT SL révision PLU accompagnement	20	12 300 €	
DIR			01/166	SEM appui au conseil de développement	16	10 000 €	
TERR			01/169	Annonay Agglo PLUI	74	45 750 €	
THEM			01/172	ETAT Etude prospective conso d'espace	29	17 658 €	
TERR		P	01/174	COPLER AMO PLUi	174	107 000 €	
TERR			01/175	Réflexions nouveau règlement PLU	60	37 000 €	
THEM			01/176	Départem cohérence observation	8	5 000 €	
TERR			01/177	SCOT Sud-Loire CDCI interconnaissance	20	12 500 €	
TERR			01/178	SCOT SL conso espace PLU	10	6 200 €	
TERR			01/179	SCOT SL volet commercial expertise	25	15 500 €	
THEM	N		01/181	Methodologie conso espace Orthophoto	23	14 000 €	
TERR	N		01/182	Prépa contribution locale SRADET	16	10 000 €	
				<i>calage budget / programme restant à réaliser</i>	-16	-10 000 €	<i>a caler avec partenaires concernés</i>
TOTAL PROJET TERRITORIAL					1075	687 208 €	
TERR			02/007	La Ricamarie accompagnement PLU	26	16 000 €	
TERR			02/010	St Genest Lerpt PLU accompagnement	13	8 000 €	
TERR			02/014	La Talaudière accompagnement PLU	33	20 000 €	
TERR			02/021	Le Chambon Feugerolles accompagnement PLU	34	21 000 €	
TERR			02/022	Rive de Gier PLU accompagnement	32	20 000 €	
TERR			02/029	Génillac PLU accompagnement	35	22 000 €	
TERR	N		02/035	Montrond les Bains accompagnement PLU	37	23 000 €	
TERR			02/044	St Jean Bonnefonds PLU accomp.	28	17 000 €	
TERR			02/045	Roche la Molière PLU accompagnement	41	25 000 €	
TERR			02/047	Villars PLU accompagnement	24	15 000 €	
TERR		P	02/049	VSE Accompagnement révision PLU	24	15 000 €	
TERR			02/050	St Galmier PLU accompagnement	37	23 000 €	
TERR			02/052	St Christo PLU accompagnement	13	8 000 €	
TERR			02/053	Cuzieu accompagnement PLU	32	20 000 €	
TERR			02/061	St Héand PLU accompagnement	36	22 000 €	
TERR			02/062	L'Horme accompagnement PLU	32	20 000 €	
TERR			02/073	La Valla en Gier PLU accompagnement	13	8 000 €	
TERR			02/075	Pavezin PLU accompagnement	13	8 000 €	
TERR			02/077	Cellieu PLU	36	22 000 €	
TERR			02/093	Annonay Accompagnement PLU	21	13 000 €	
TERR			02/094	St Léger sur Roanne PLU accompagnement	8	5 000 €	
TERR			02/096	La Versanne modification PLU	7	4 300 €	
TERR	N		02/098	Rozier Cotes d'Aurec PLU	16	10 000 €	
TERR			02/136	SEM modifications PLU	49	30 000 €	

Pole	Nouv. étude	Projet	n°	étude	jours activité prévu	Etude Budget 2017	Observations
				<i>calage budget/programme restant à réaliser</i>	-8	-4 692 €	<i>à caler avec partenaires concernés</i>
TOTAL PLANIFICATION COMMUNALE					632	390 608 €	
TERR			03/190	Epase justif actions -données epase2	7	4 000 €	
TERR		P	03/206	Sud Loire Formes urbaines et référentiel DD	22	14 000 €	
TERR			03/223	VSE Etude Nord Est Soleil	25	15 500 €	
TERR			03/224	VSE Etude Bourg Terrenoire yc ARS	37	23 000 €	
TERR			03/226	Epasa diverses études cadrage urbain (Périgneux)	15	9 000 €	
TERR			03/227	St Jean Bonnefonds étude La Ronze	12	7 500 €	
TERR		P	03/228	VSE Chaleyeres / Hauts Terrenoire	15	10 000 €	
TERR			03/229	Aveizieux aménagement Centre Bourg	6	3 400 €	
TERR	N		03/230	St Maurice en Gourgois etude centre Bourg	16	10 000 €	
TERR	N		03/231	Fontanes etude urbaine	12	7 000 €	
TERR	N		03/232	Suivi des projets urbains-acteurs St Etienne	40	25 000 €	
TERR	N		03/233	Boen ilot St Jean	10	6 000 €	
THEM	N		03/234	Epase etude St Roch	3	2 000 €	
TERR	N		03/235	Sury plan guide	13	8 000 €	
TERR	N		03/236	St Héand étude urbaine entrée ville	10	6 000 €	
TERR			03/237	St Etienne quartier Chantalouette	20	12 000 €	
TERR	N		03/238	Franges de ZAC Monthieu	28	17 000 €	
TERR	N		03/239	La Ricamarie etude urbaine	24	15 000 €	
TERR	N		03/240	Villerest identification foncier log social	36	22 000 €	
THEM			03/241	RIVE DE GIER Urbanisme et santé	37	23 000 €	
TOTAL PROJET URBAIN					387	239 400 €	
THEM		P	04/005	SEM PLH d'agglomération-Révision PLH3	160	98 000 €	
THEM			04/076	Observatoire Départemental de l'Habitat	32	20 000 €	
THEM			04/078	SEM Logements étudiants état des lieux	26	16 000 €	
THEM			04/086	SEM Offre relogement ANRU	4	2 300 €	
THEM			04/087	SEM demande logement social	40	25 000 €	
THEM			05/008	VSE dispositif de veille	32	20 000 €	attente validation VSE
THEM			05/016	SEM observatoire social des quartiers	81	50 000 €	
THEM		P	05/042	Analyse des mobilités résidentielles	23	14 500 €	
THEM			05/054	LF observatoire emploi	40	25 000 €	
THEM	N		05/055	SEM appui conventions ANRU	12	7 500 €	
THEM	N		99/042	VSE ABS	0	0 €	attente financement
				<i>calage budget/programme restant à réaliser</i>	-8	-5 000 €	<i>à caler avec partenaires concernés</i>
TOTAL HABITAT ET DEVELOPPEMENT SOCIAL					442	273 300 €	
THEM			06/080	Indicateurs économiques quartiers EPASE	40	25 000 €	
THEM		P	06/083	SEM offre d'accueil des entreprises	33	20 000 €	
THEM			06/096	SEM Création entreprises avec CCI	20	12 000 €	
THEM			06/098	SEM Tableau de bord attractivité	13	8 000 €	
THEM	N		06/104	Circulation des richesses entre les territoires du Sud loire	35	35 000 €	
TOTAL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EQUIPEMENT					141	100 000 €	
THEM			07/076	SEM conseil mobilité -schéma recharge électrique	16	10 000 €	
THEM			07/154	SEM 3° Ligne Tramway	98	60 000 €	
THEM			07/155	Grandes infras sud loire	18	11 000 €	
THEM		P	07/161	Scot Sud Loire Extension Outil accessibilité	20	12 500 €	
THEM		P	07/163	EPASE desserte TC MONTHIEU PONT DE L'ANE	8	5 000 €	
THEM			07/166	SEM AMO Réseau TC	16	10 000 €	
THEM	N		07/168	Sury PAVE	25	15 375 €	
THEM	N		07/169	Faisabilité EMD 2020	20	12 500 €	
THEM	N		07/170	CALF Covoiturage	24	15 000 €	
THEM	N		07/171	Etudes liées au PDU SEM	65	40 000 €	

Pole	Nouv. étude	Projet	n°	étude	jours activité prévu	Etude Budget 2017	Observations
TOTAL DEPLACEMENTS					310	191 375 €	
THEM			08/075	DPTMT LOIRE SAGE OBSERVATOIRE	5	3 000 €	
THEM		P	08/080	SEM accomp. contrat vert et bleu	29	17 500 €	
THEM			08/081	Département Corridors écologiques : TVB et Voirie	5	3 000 €	
THEM			08/082	URBA4 ADEME transition énergétique	12	7 500 €	
THEM			08/083	EPASE référentiel de Dev Durable	17	11 000 €	
THEM	N		08/084	Précarité énergétique des ménages	30	18 500 €	
THEM	N		99/029	ADEME CALF Outil GES	12	7 500 €	
TOTAL ENVIRONNEMENT					110	68 000 €	
THEM		P	09/138	Analyses foncières et immobilières VSE EPASE	13	8 000 €	
THEM			09/153	Epora analyse et échanges nouveau périmètre EPCI	16	10 000 €	
THEM			09/157	Gisements fonciers eco SEM	50	30 000 €	
TOTAL FONCIER					79	48 000 €	
TOTAL GENERAL					4619	2 973 159 €	
<i>dont ajustement à opérer entre financement et programme</i>					<i>40 j</i>	<i>-24 692 €</i>	



46 rue de la télématique
CS 40801

42952 Saint-Etienne cedex 1

tél : 04 77 92 84 00

fax : 04 77 92 84 09

mail : epures@epures.com

web : www.epures.com

